



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

MOBILITE DURABLE

APPEL D'OFFRES OUVERT - FOURNITURE INSTALLATION MISE EN SERVICE, MAINTENANCE ET EXPLOITATION SUPERVISION D'UNE SOLUTION PUBLIQUE EXPÉRIMENTALE DE RECHARGE RAPIDE ÉCOLOGIQUE DE VEHICULES ELECTRIQUES ALIMENTÉS EN PARTIE PAR DE LA PRODUCTION SOLAIRE IN SITU AVEC STOCKAGE D'ÉNERGIE À L'ÉCOQUARTIER DES ALOUETTES DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE - SIGNATURE D'UN AVENANT N°8

Vu la décision n° 2020/357 en date du 22 juin 2020 par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a autorisé la signature d'un marché ayant pour objet la fourniture, l'installation, la mise en service, la maintenance et l'exploitation supervision d'une solution publique expérimentale de recharge rapide « écologique » de véhicules électriques alimentés en partie par la production solaire in situ avec stockage d'énergie, sur l'Ecoquartier des Alouettes à Bruay-la-Buissière, avec le groupement composé des sociétés SANTERNE-CITEOS, SOCIETE LYONNAISE D'ECLAIRAGE (co-traitants), COGELUM CITEOS INGENIERIE (mandataire), sis à Nanterre (92000), 50 avenue François Arago, ayant son siège social à Gennevilliers (92230) COGELUM IDF, 145 rue des Caboeufs pour un montant de 187 901 € HT et pour un délai d'exécution décomposé comme suit :

- 6 mois à compter de la date de notification du marché, pour la fourniture, l'installation et la mise en service,
- 3 ans à compter du procès-verbal de réception des prestations d'installation et de mise en service, au titre de la maintenance et de l'exploitation supervision (2 ans inclus et 1 année supplémentaire au-delà du délai de garantie de 2 ans),

Considérant que le marché a été notifié le 25 juin 2020,

Considérant que la conjoncture économique exceptionnelle qui provoque une hausse importante des délais de fourniture et les intempéries de la période d'octobre et novembre 2023 n'ont pas permis l'installation du nouveau support aux panneaux photovoltaïques selon le calendrier prévisionnel,

Considérant que le montant du marché reste inchangé,

Considérant qu'il convient de signer un avenant n°8 afin de prolonger le délai d'exécution du marché jusqu' au 30 avril 2024,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un avenant n°8 au marché de fourniture, d'installation, de mise en service, de maintenance et d'exploitation supervision d'une solution publique expérimentale de recharges, rapide écologique de véhicules électriques alimentés en partie par la production solaire in situ avec stockage d'énergie, sur l'Ecoquartier des Alouettes à Bruay-la-Buissière avec le groupement composé des sociétés SANTERNE-CITEOS, SOCIETE LYONNAISE D'ECLAIRAGE (co-traitants), COGELUM CITEOS INGENIERIE (mandataire), sis à Nanterre (92000), 50 avenue François Arago, ayant son siège social à Gennevilliers (92230) COGELUM IDF, 145 rue des Caboeufs ayant pour objet de prolonger le délai d'exécution du marché jusqu'au 30 avril 2024, sans incidence sur le montant du marché.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 28 DEC. 2023

Le Conseiller délégué,



CHRÉTIEN Bruno

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 28 DEC. 2023

Et de la publication le : 28 DEC. 2023



CHRÉTIEN Bruno